

LE SYNDICAT MIXTE DE L' OUVEZE PROVENCALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

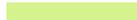
PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU SYNDICAT



7 collectivités membres



CCPRO
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange



UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE L'ACTION



Toutes les réalisations du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale tendent vers un même objectif, celui de protéger les habitants du bassin de l'Ouvèze du risque inondation et des conséquences du changement climatique.

En 2021, le SMOP s'est massivement engagé dans la réalisation de projets structurants et la définition d'une stratégie de long terme tout en menant un grand nombre d'actions locales au bénéfice immédiat.

La richesse et la diversité des initiatives menées en 2021 permettent aujourd'hui de mieux définir la stratégie d'intervention qui guidera l'action du SMOP dans les années à venir :

- Préserver et entretenir l'Ouvèze et ses affluents en menant des actions de gestion fonctionnelle et écologique;
- Protéger les biens et les personnes des crues les plus courantes par l'entretien et le confortement des digues existantes et la mise en oeuvre de solutions fondées sur la nature;
- Soutenir les acteurs de la gestion, de la prévention et de la gestion de crise en participant à la surveillance hydro-météorologique et en investissant dans du matériel de pointe.

Le SMOP pilote le Contrat de rivière Ouvèze et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations qui constituent des outils permettant de mobiliser de façon prioritaire les financeurs de notre territoire (Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, les conseils départementaux de Vaucluse et de la Drôme, l'Etat et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse).

L'année 2021 fut riche, augurant d'une montée en puissance de l'action du syndicat. Il s'agit désormais de finaliser et de concrétiser les actions engagées au cours des mois qui s'ouvrent à nous.

Jean-François PÉRILHOU

Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

MENTIONS LÉGALES

Tous droits réservés, © Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
300 avenue des princes d'Orange 84340 ENTRECHALUX

Direction de la publication : Jean-François PÉRILHOU

Directeur de la rédaction : Audrey CECCALDI

Comité de rédaction : Audrey Ceccaldi, Clémence Bertrand-Mendez, Laurent Guerry, Audrey Scialacqua, Lucas Brout.

Crédits photos : SMOP // Adobe Stock // Vigicrues

Diffusion par voie numérique, septembre 2022

[P5] Les temps forts de l'année 2021 **[P6]** Les éléments financiers **[P8]** Gérer et entretenir nos cours d'eau **[P12]** Préserver et valoriser nos zones humides **[P14]** Prévenir les inondations **[P18]** Protéger les populations **[P22]** Communiquer pour agir ensemble



LE SYNDICAT

UNE STRUCTURE

DE BASSIN VERSANT

AU SERVICE DU TERRITOIRE

Suite à l'inondation de 1992, un premier Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a vu le jour en avril 2000 afin de regrouper l'ensemble des collectivités du bassin de l'Ouvèze, réparties entre la Drôme provençale et le Haut-Vaucluse.

Après la fusion avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze (SIABO) en 2011, la nécessité d'intervenir de manière cohérente à l'échelle du bassin versant hydrographique s'est imposée, engageant les acteurs de notre territoire à considérer que la prévention des inondations devait s'intégrer dans une logique globale de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.



**AUDREY
CECCALDI**
Directrice

Audrey a rejoint le syndicat en décembre 2020 afin d'assurer les missions de direction du SMOP. Elle assure également la coordination d'ensemble des agents, l'animation du Contrat de Rivière de l'Ouvèze et le co-pilotage du Plan de Gestion de la Ressource en eau.

LE SYNDICAT

À TRAVERS SES MISSIONS ET COMPÉTENCES



Depuis 2019, les missions se sont étoffées et le Syndicat bénéficie des compétences «GEMAPI» transférées par ses membres.

NOS MISSIONS :



Aménagement
du bassin versant



Entretien et
aménagement
des cours d'eau



Défense contre
les inondations



Restauration des
milieux aquatiques
et zones humides



Dispositifs de
surveillance



Animation et
concertation autour
de la prévention
des inondations
et protection de la
ressource



LE SMOP ANIME

DES PROGRAMMES ET DES PLANS

> LE CONTRAT DE RIVIERE DE L'OUVEZE

> LE PROGRAMME D' ACTIONS DE
PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE
L'OUVEZE

> LE PLAN DE GESTION DE LA
RESSOURCE EN EAU (co-pilotage avec les
services de l'Etat)

LES FINANCEURS

En 2021, les partenaires financiers ont accompagné les actions à hauteur de 668 387 €, à la fois sur l'investissement et le fonctionnement de la structure.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2021

JANVIER

- Comité de suivi des Gorges du Toulourenc
- COPIL Natura 2000

FÉVRIER

- Chantier à Vaison-la-Romaine
- COTECH PAPI

MARS

- Vote du budget
- Réunion «coulée verte» sur Vaison-la-Romaine

AVRIL

- Lancement de la page Facebook du Syndicat
- COPIL de démarrage du dossier d'autorisation du système d'endiguement de Violès à Bédarrides

JUIN

- Lancement de l'étude AMO du Système d'Avertissement Local des Crues (SDAL)
- Réunion publique à Bédarrides
- Réunion publique à Vaison-la-Romaine
- Comité de Suivi des Gorges du Toulourenc
- COPIL zone humide de Courthézon

MAI

- Déménagement provisoire du SMOP à Saint-Marcellin-lès-Vaison

JUILLET

- COPIL PAPI
- Démarrage de la campagne d'entretien et de restauration des cours d'eau 2021

AOÛT

SEPTEMBRE

- Ouvèze propre à Vaison-la-Romaine

OCTOBRE

- Lancement du site internet
- Crue de la Seille
- Exercice de crise à Vaison-la-Romaine
- COPIL repère de crue
- COPIL pièges à embâcles
- COPIL zone humide de Courthézon

NOVEMBRE

- Démarrage de l'étude hydromorphologie

DÉCEMBRE

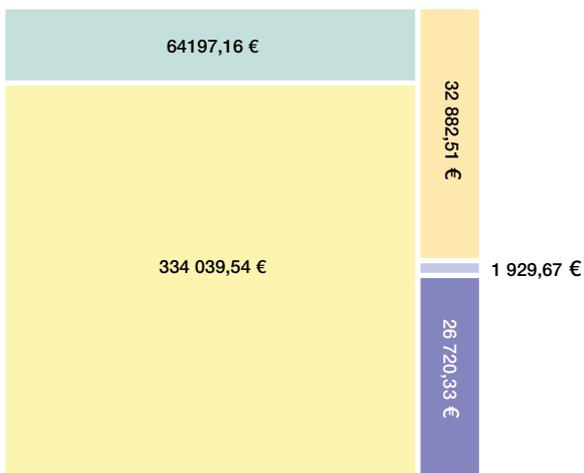
- Consolidation des enrochements à Bédarrides
- Atelier SCoT du Syndicat Rhône Provence Baronnies



LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

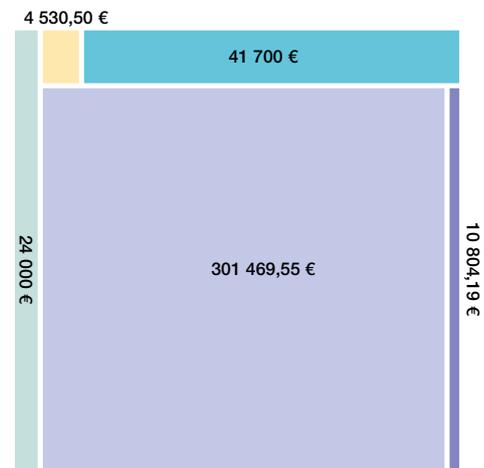
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :



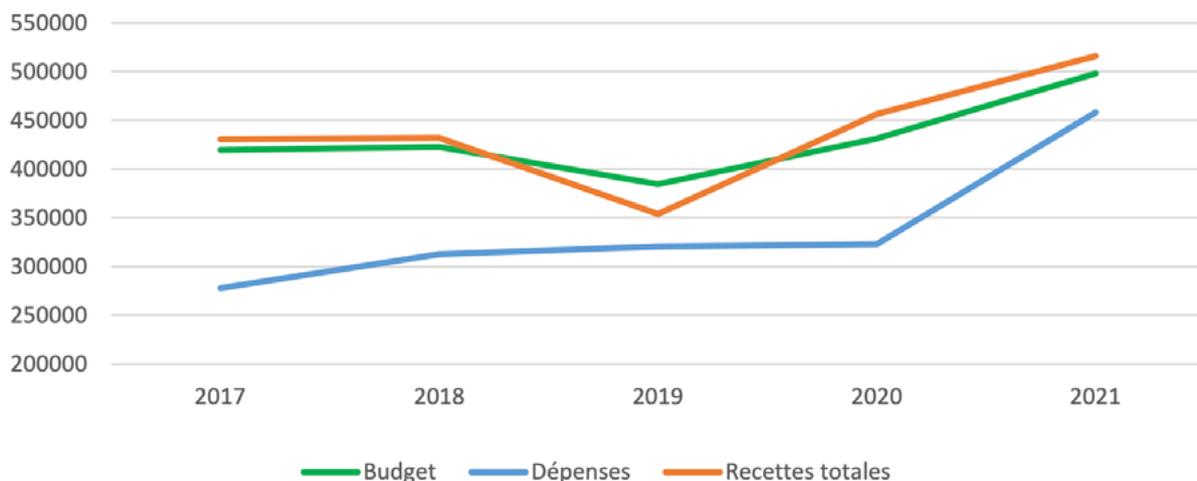
- Chapitre 011
Charges à caractère général
- Chapitre 012
Charges de personnel
- Chapitre 65
Autres charges de gestion courante
- Chapitre 66
Charges financières
- Chapitre 042
Dotations aux amortissements et provisions

RECETTES :



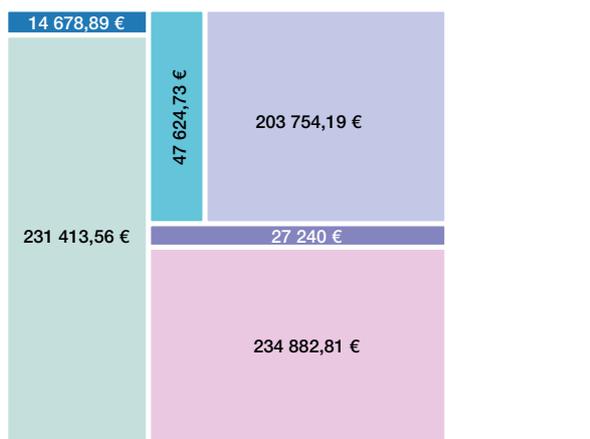
- Etat (emplois aidés / financement PAPI)
- Région
- Départements
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- EPCI-FP
- Autres (remboursement sur rémunération du personnel, revenu des immeubles et produits exceptionnels)

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2017 ET 2021



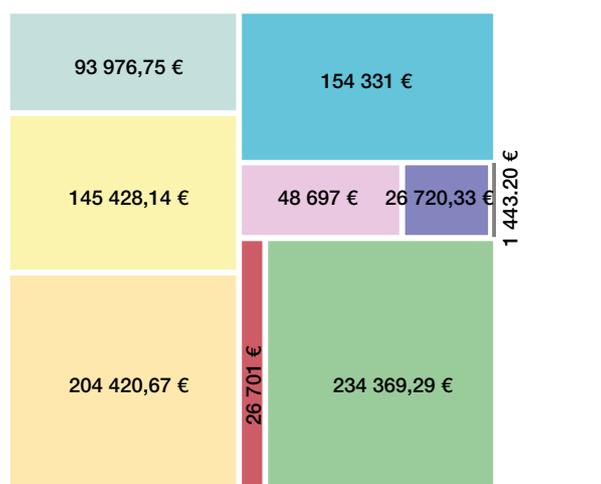
INVESTISSEMENT

DÉPENSES :



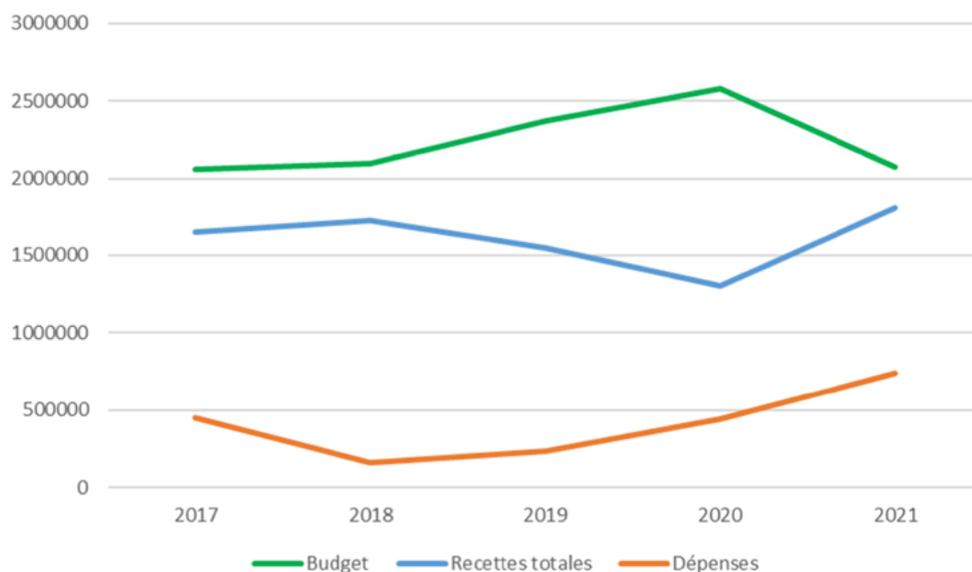
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés
- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles
- Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours
- Opérations pour compte de tiers
- Chapitre 41 - Opération patrimoniale

RECETTES :



- Etat
- Régions
- Départements
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Groupements de collectivités
- Amortissements
- FCTVA
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Opération pour compte de tiers
- Autres (opérations d'ordre)

EVOLUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 ET 2021



AUDREY SCIALACQUA

assistante administrative
et comptable

Audrey a rejoint le SMOP en avril 2021 pour s'occuper notamment des missions administratives et de la comptabilité du syndicat. A cet effet, elle gère également les ressources humaines et suit les demandes de financements auprès de nos différents partenaires.



GÉRER ET ENTRETENIR NOS COURS D'EAU

Nous avons la conviction que nos rivières représentent une richesse fragile mais un atout précieux pour relever les défis de demain.

Parce que les solutions fondées sur la nature contribuent à accroître la capacité de résilience de notre territoire, à faire face aux effets induits par les changements climatiques, le Syndicat déploie une ingénierie hydraulique, forestière et environnementale qui concilie les enjeux de préservation de la biodiversité, des milieux aquatiques avec le souci constant de la sécurité des personnes et des biens.

Dans la continuité des précédentes programmations, le Syndicat s'est notamment lancé dans la conception d'un 3^{ème} Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de nos cours d'eau.

Notre ambition commune et partagée : poursuivre les opérations de gestion et d'entretien des rivières pour préserver au mieux notre patrimoine commun.



L'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION RIVULAIRE ET DES ATERRISSEMENTS

Soldé en 2020, le second Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de l'Ouvèze et de ses affluents a permis d'investir plus d'un million d'euros en 6 ans pour la gestion préventive et équilibrée de la végétation des rives et du lit des rivières et ce, en complément des obligations qui incombent aux propriétaires riverains. Afin de poursuivre cette dynamique essentielle, le Syndicat a démarré les études nécessaires pour le 3ème PPRE.

L'entretien vise à rajeunir, stabiliser et dynamiser la végétation rivulaire. Le niveau d'intervention doit être proportionné aux enjeux et aux diagnostics de l'existant. Ces opérations visent également à réduire la formation d'embâcles pouvant occasionner des désordres en crues.

Pour rappel, l'entretien des berges est une notion définie par le Code de l'environnement qui relève de la responsabilité du propriétaire riverain. Cet entretien doit être effectué dans l'objectif d'un bon fonctionnement des cours d'eau et ce, de façon annuelle.

2021, ANNÉE DE TRANSITION



Afin d'intervenir en soutien des propriétaires concernés, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale élabore des programmes pluriannuels d'intervention qui sont approuvés par arrêté préfectoral (Déclaration d'Intérêt Général) avant mise en oeuvre.

Le deuxième programme d'intervention ayant pris fin en 2020 et dans l'attente de construction d'un nouveau volet, le SMOP a mené en 2021 une tranche de travaux intermédiaires. Sur autorisation

des Préfets de Vaucluse et de la Drôme, et avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, du Conseil départemental de Vaucluse et de l'Etat, le Syndicat a mené des travaux de bûcheronnage sur plus de 13 km de cours d'eau, des travaux de gestion des atterrissements par scarification sur plus de 83 000 m² pour un coût supérieur à 160 000 € H.T..

LES DEVOIRS DES RIVERAINS

En application de l'article L215-14 du Code de l'environnement, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objectif

de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment

par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

DES OPERATIONS DE CONFORTEMENT DE BERGES

MOLLANS-SUR-OUVÈZE ET SAVOILLANS

En 2020, le Syndicat a été alerté par les communes de Mollans-sur-Ouvèze et Savoillans de problématiques d'effondrement de berges, menaçant des réseaux d'alimentation en eau potable et autres enjeux collectifs (route communale).

Suite aux différentes crues de l'automne 2019 et notamment la crue du 19 décembre 2019, des problématiques d'effondrement de berges sont apparues sur quelques communes.

A Mollans-sur-Ouvèze, l'érosion est constaté sur une vingtaine de mètres linéaire de berges et sur une hauteur supérieure à 5 mètres.

A Savoillans, la longueur de l'érosion est de 100 mètres et la hauteur de berge comprise entre 2,00 et 2,50 mètres. Le retrait de berge est évalué à 10 mètres, soit environ 2 000 m³ de berges et de terrain emportés.

Dans les deux cas, les communes sont propriétaires et gestionnaires des canalisations d'eau potable menacées.

Au travers d'une convention de coopération, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a proposé d'assister les

communes de Mollans-sur-Ouvèze et de Savoillans pour la définition et la réalisation de projets d'aménagement adaptés aux contraintes de chaque site.

Les projets conçus par le cabinet CEREG sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SMOP grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et du département de la Drôme, seront mis en oeuvre dans les meilleurs délais.



LUCAS BROUT technicien de rivière

Lucas a rejoint le SMOP en décembre 2021 et occupe le poste de technicien de rivière. A ce titre, il élabore le 3^{ème} Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ouvèze et de ses affluents et assiste notre ingénieure hydraulique sur les systèmes d'endiguements.

Normand d'origine, ce grand amateur de faunes et de flores aquatiques a été séduit par les enjeux de l'Ouvèze où la gestion des cours d'eau rejoint celle de la prévention des inondations.

RETOUR AUX SOURCES ET AU PASTORALISME

Propriétaire de terrains en bordure d'Ouvèze, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a le devoir, comme tous les riverains de cours d'eau, d'entretenir ses parcelles. Sur les bonnes recommandations de la commune de Séguret, le SMOP a conventionné avec un berger afin de faire paître son troupeau sur les digues et entretenir à moindre frais ses ouvrages et la ripisylve. Par cette action, le syndicat remplit ses obligations en s'inscrivant ainsi dans la pure tradition du pastoralisme provençal.

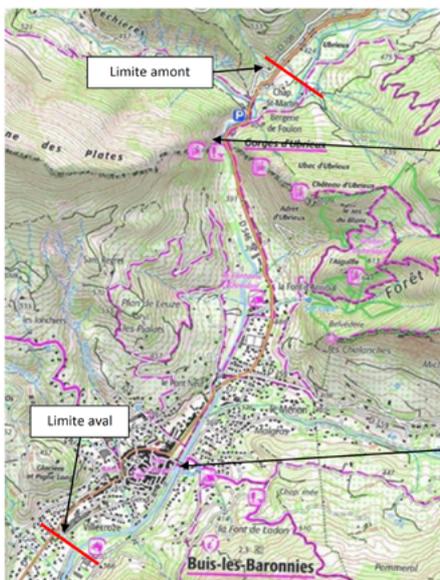
LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'OUVÈZE

UNE COOPÉRATION ENTRE LE SMOP ET BUIS-LES-BARONNIES

Dans le département de la Drôme, l'Ouvèze est classée prioritaire au titre de la restauration de la continuité écologique. Sur ce tronçon, cette obligation implique le retour de la libre circulation des poissons et des sédiments.

La commune de Buis-les-Baronnies est propriétaire de deux ouvrages hydrauliques devant être aménagés afin d'améliorer la continuité écologique du cours d'eau.

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale et la commune de Buis-les-Baronnies ayant acté leur partenariat par la signature d'une convention, l'étude de définition a été confiée par le SMOP au cabinet CEREG avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil départemental de



Le seuil de la prise d'eau au niveau des gorges d'Ubrieux



Le seuil du pont des Platanes

la Drôme. Suite au diagnostic, trois scénarios d'aménagement ont été proposés au comité de Pilotage. Des investigations géotechniques complémentaires au niveau du pont des Platanes

ont été commandées afin d'orienter le choix des décideurs (programmées au printemps 2022).



SERGE RIPERT
agent technique
secteur amont

Depuis 2010, Serge arpente l'Ouvèze et ses affluents et apporte une connaissance précise du fonctionnement des cours d'eau. Depuis 2021, il est spécifiquement en charge du secteur amont du bassin, de Montauban-sur-l'Ouvèze à Entrechaux et s'occupe également du Toulourenc.



VALENTIN RICARD
agent technique

Valentin a intégré l'équipe du SMOP en 2017 et s'occupe du secteur aval de Vaison-la-Romaine à Sorgues. Il est également l'assistant de prévention du SMOP et met annuellement à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

PRÉSERVER ET VALORISER NOS ZONES HUMIDES

Le bassin de l'Ouvèze abrite une biodiversité remarquable mais fragile. A ce titre, la zone humide des Tords et Paluds située sur la commune de Courthézon fait l'objet d'une attention accrue depuis plusieurs années.

Car ce site, en cours de réhabilitation depuis 2015, constitue l'une des plus vastes et des plus remarquables zones humides du département de Vaucluse.

Notre ambition commune et partagée : préserver et valoriser cette zone humide par la maîtrise foncière et labeliser le site au titre des Espaces Naturels Sensibles de Vaucluse.



LA ZONE HUMIDE DES TORDS ET PALUDS

OBJECTIF ESPACE NATUREL SENSIBLE



Le secteur dit des « Paluds de Courthézon » est une zone humide de près de 130 hectares, située aux lieux-dits « Tords et Paluds » sur la commune de COURTHEZON (84). Identifié lors de l'Inventaire des zones humides de Vaucluse (CEN PACA, 2013) ce site compte parmi les plus vastes et les plus remarquables zones humides du département.

Localisée dans une cuvette traversée par 3 mayres (fortement rectifiées et incisées pour leur conférer une fonction de ressuyage/drainage), la zone humide des Paluds de Courthézon assure d'importantes fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques malgré les altérations profondes dont elle souffre encore.

Les Paluds de Courthézon ne bénéficient actuellement

d'aucun statut de protection. Consciente des enjeux portés par la zone humide, la commune de Courthézon a clairement identifié le site dans son PLU (2013) et exprimé son souhait de « redonner pour partie, à la cuvette des Tords et Paluds, sa vocation naturelle en tant qu'espace de rétention et d'expansion des crues ».

Le site est également identifié par le contrat de rivière « Ouvèze provençale », porté et animé par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP).

Conscients des enjeux portés par cette zone humide, les partenaires locaux s'investissent à l'émergence d'un projet de préservation et de restauration de la zone humide : commune de Courthézon, CCPRO, CEN PACA, Agence de l'eau, Conseil départemental, DDT, SMOP...

Saisissant l'opportunité de l'appel à projet « Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI » émis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse en 2015, la commune soumet un projet visant la restauration fonctionnelle des Paluds, un premier volet d'acquisitions foncières, et l'élaboration d'un premier plan de gestion pour cet espace.

En 2014, la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles a créé la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dite GEMAPI, ainsi qu'un transfert automatique de cette dernière aux intercommunalités au 1er janvier 2018. Ainsi le projet des « Tord et Paluds », suivant la compétence GEMAPI, s'est vu poursuivre sous maîtrise d'ouvrage de la CCPRO, puis du SMOP à compter de juillet 2019.

Les études engagées en 2015 ont abouti en 2021 à l'élaboration d'un plan de gestion de la zone humide, incluant des actions d'animation, de restauration et de suivi naturaliste. Toutefois, ce premier plan de gestion est principalement centré sur la maîtrise foncière du site, dans un objectif de préservation et de labélisation au titre des Espaces Naturels Sensibles de Vaucluse.

PRÉVENIR LES INONDATIONS

Théâtre de l'une des crues les plus dramatiques que la France métropolitaine ait connue, la vallée de l'Ouvèze et ses affluents sont fortement exposés aux inondations.

A l'aune des commémorations des 30 ans de la catastrophe, plus d'un habitant sur trois du bassin versant est toujours exposé.

Dans un contexte de dérèglement climatique, entre tension sur les ressources et épisodes d'inondation, entre le «trop peu» ou «trop» d'eau, les difficultés semblent s'accroître sur les territoires où l'eau devient un enjeu majeur. Il ne s'agit plus seulement de développer des capacités de réaction mais bien d'adaptation afin d'engager une transformation profonde pour anticiper la survenue des crises et en limiter les impacts.

Face à ces constats, le Syndicat s'est lancé en 2017 dans la mise en oeuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en complémentarité au Contrat de rivière. L'un des objectifs consiste à initier une démarche de gestion globale et intégrée des inondations.

Notre ambition commune et partagée : inciter les acteurs locaux à construire ensemble une trajectoire de résilience et faire émerger une stratégie de territoire privilégiant les enjeux de sécurité des personnes et des biens tout en veillant aux impératifs de préservation de l'environnement et des milieux aquatiques.



IMPLANTER DES REPÈRES DE CRUE

LE SMOP ACCOMPAGNE LES COMMUNES

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a initié une démarche afin d'investiguer, de consolider et de pérenniser la mémoire des inondations passées sur le bassin de l'Ouvèze provençale. Cette étude, menée entre 2020 et 2021, a notamment permis d'identifier des emplacements possibles d'implantation de repères de crues dans les communes à forts enjeux. A cet effet, et conformément aux obligations réglementaires de l'article L563-3 du Code de l'environnement, il est attendu que « dans les zones exposées au risque d'inondation, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques ».



Prévue au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Ouvèze, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a initié en 2020 une étude dans le but de répertorier et d'investiguer les différentes marques laissées suite aux crues passées de l'Ouvèze et de ces affluents. Sur les 600 marques de crues recensées sur le bassin, le SMOP en a diagnostiqué plus d'une centaine dans le détail.

L'objectif affiché est de :

- Accompagner les communes dans leur obligation réglementaire de pose et de restauration des repères de crues ;
- Consolider la connaissance des inondations passées sur le bassin versant de l'Ouvèze provençale en disposant de données vérifiées ;
- Et d'acculturer les populations à la prévention des inondations et à la culture de la résilience en pérennisant et en rendant visible la mémoire des inondations sur le bassin versant de l'Ouvèze provençale, par l'implantation de repères de crues.

Sur la base de cette étude, une vingtaine de repères de crues vont être installés à compter de 2022.



LAURENT GUERRY ingénieur d'études et de projet prévention des inondations

Laurent a été recruté en décembre 2019 pour piloter et animer le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ouvèze provençale. Fort de ses expériences passées au service d'une dizaine de collectivités dans la prévention des inondations et la planification de crise, il a pour mission de mettre notamment en oeuvre les actions dédiées à la culture du risque, l'intégration des risques dans l'aménagement des territoires et la réduction de la vulnérabilité. Par son appétence pour le sujet, il s'affaire également à la communication du Syndicat.



COMMENT GÉRER LES EMBÂCLES DE L'OUVÈZE ?

UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'IMPLANTATION DE PIÈGES À EMBÂCLES



Accumulation naturelle de bois et de matériaux flottants déposés lors d'une crue, les embâcles peuvent obstruer partiellement ou intégralement les flots d'un cours d'eau. Au-delà de la rehausse attendue sur la ligne d'eau qui peut générer des inondations soudaines en cas de rupture, les embâcles créent des dommages sur les ouvrages d'art, jusqu'à les déstabiliser voire les détruire, comme ce fut le cas en 1992 sur la passerelle de Vaison-la-Romaine ou le pont de Roaix. Au regard des caractéristiques de notre bassin versant, le risque d'embâcles constitue une menace réelle et s'inscrit comme une priorité de l'action du Syndicat déclinée notamment dans les opérations d'entretien des cours d'eau et des berges.



Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Acronyme de Programme d'Actions de Prévention des Inondations, le PAPI est un appel à projet lancé en 2002 par le Ministère de l'Environnement dans le but de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondations. La démarche est garantie par la déclinaison d'actions sur 7 axes thématiques : la connaissance et la culture du risque, la prévision et la surveillance, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, la réduction de la vulnérabilité, le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydraulique. Dans les faits, le PAPI se veut un outil de programmation (stratégie déclinée en actions) et financier puisqu'il permet l'accès aux financements via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds dit «Barnier»).

Alors que de plus en plus de systèmes de captation des bois flottants voient le jour sur les bassins français et européens, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a commandé une étude afin de juger de l'opportunité et de l'efficacité d'implanter un dispositif similaire sur l'Ouvèze.

En pratique, un piège à embâcle ressemble à une sorte de peigne avec des pieux en métal dressés vers le ciel et implantés perpendiculairement sur tout ou partie du lit de la rivière, sur des secteurs à faible enjeux et en amont des zones à protéger.

Complémentaire des actions d'entretien du lit de la rivière et de la ripisylve, l'objectif de ce dispositif est de venir capturer les flottants sur des secteurs dépourvus d'enjeux et les récupérer une fois la crue passée. Lancée en 2021 et confiée au bureau d'études BRLi, les conclusions de cette étude sont attendues dans le courant de 2022.



UN **SYSTÈME**

D'AVERTISSEMENT LOCAL DE CRUES

AMÉLIORER LA PRÉVISION

ET LE SUIVI DES PHÉNOMÈNES DE CRUES



Assurée par l'Etat (en l'occurrence le Service de Prévision des Crues « Grand Delta », basé à Nîmes), la prévision des crues de l'Ouvèze s'effectue notamment grâce à l'implantation de sept stations de surveillance réparties depuis Buis-les-Baronnies jusqu'à Bédarrides, en passant par Malaucène (sur le Toulourenc), Entrechaux, Vaison-la-Romaine et Roaix.

Face à la rapidité des phénomènes de crues et les enjeux exposés sur le territoire, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale entend compléter le dispositif existant, en cohérence et complémentarité avec les stations gérées par le Service de Prévision des Crues Grand Delta.

Il est alors question de mettre en place un Système d'Avertissement Local de crues en équipant le territoire avec de nouvelles stations de mesures, notamment sur les parties de l'Ouvèze peu surveillées et ses affluents : Ayguemarse et la Seille ou en lien avec les systèmes d'endiguement dans le secteur de Violès. L'objectif est de pouvoir

donner aux décideurs locaux une information précise et de permettre d'anticiper au mieux les crues. Une étude d'avant-projet avait été diligentée en ce sens en 2012 ; étude qui a été mise à jour en 2021 pour tenir compte des avancées techniques et technologiques dans le domaine.

Les nouvelles stations, qui devront être implantées au plus tard avant l'été 2023, seront également complétées par un système d'astreinte mise en place par le SMOP afin de suivre au mieux l'évolution des épisodes de crues et d'avertir le plus en amont possible les communes du bassin.



— PROTÉGER — LES POPULATIONS —

Depuis les lois MAPTAM de 2014 et NOTR(e) de 2015, des missions de surveillance et d'entretien des digues ont été instaurées par le législateur. Elles sont devenues une compétence intercommunale, qui a été transférée en juillet 2019 au Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale.

Cet héritage hydraulique construit dans le but de protéger les populations contre les colères de l'Ouvèze nécessite un entretien dans les règles de l'art. Parce qu'on ne gère pas une digue comme on entretient une berge, il appartient dorénavant au Syndicat de porter les études réglementaires de définition des systèmes d'endiguement et d'initier les opérations d'entretien et de restauration de ces ouvrages. Ceci passe invariablement par une stratégie foncière afin de permettre au Syndicat de remplir son rôle.

Notre ambition commune et partagée : entretenir et surveiller les systèmes d'endiguement afin de protéger les populations contre les crues fréquentes.

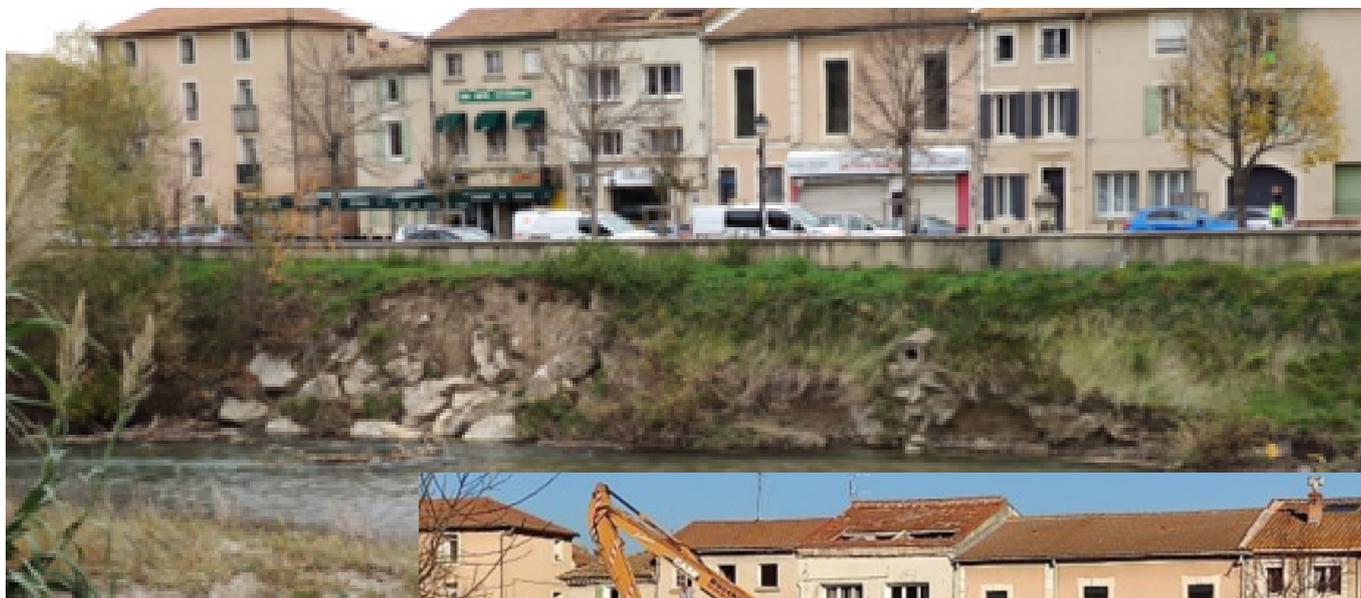


CONFORTEMENT

DE PIED DE DIGUE À BÉDARRIDES

DES TRAVAUX

POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS



La surveillance des ouvrages de protection réalisée par les agents du SMOP a permis de constater la formation d'une érosion de berge constituant le pied de digue de classe B localisée au niveau du quai de l'Ouvèze à Bédarrides.



Le déchaussement de l'enrochement, dans un premier temps très modéré, a fait l'objet d'une prise en charge immédiate par le SMOP dès mars 2021 avec le démarrage d'une étude de maîtrise d'œuvre visant un confortement structural de 30 mètres de linéaire.

Tandis que le projet définitif est en cours de définition, la crue d'octobre 2021 a provoqué une évolution considérable de l'érosion de berge, justifiant la réalisation d'une première phase de travaux d'urgence sur un linéaire de 15 mètres afin de stopper la progression des désordres.

L'urgence des travaux de confortement de berge en rive droite de l'Ouvèze au niveau des quais du centre-ville de Bédarrides était justifiée à plusieurs titres, à savoir :

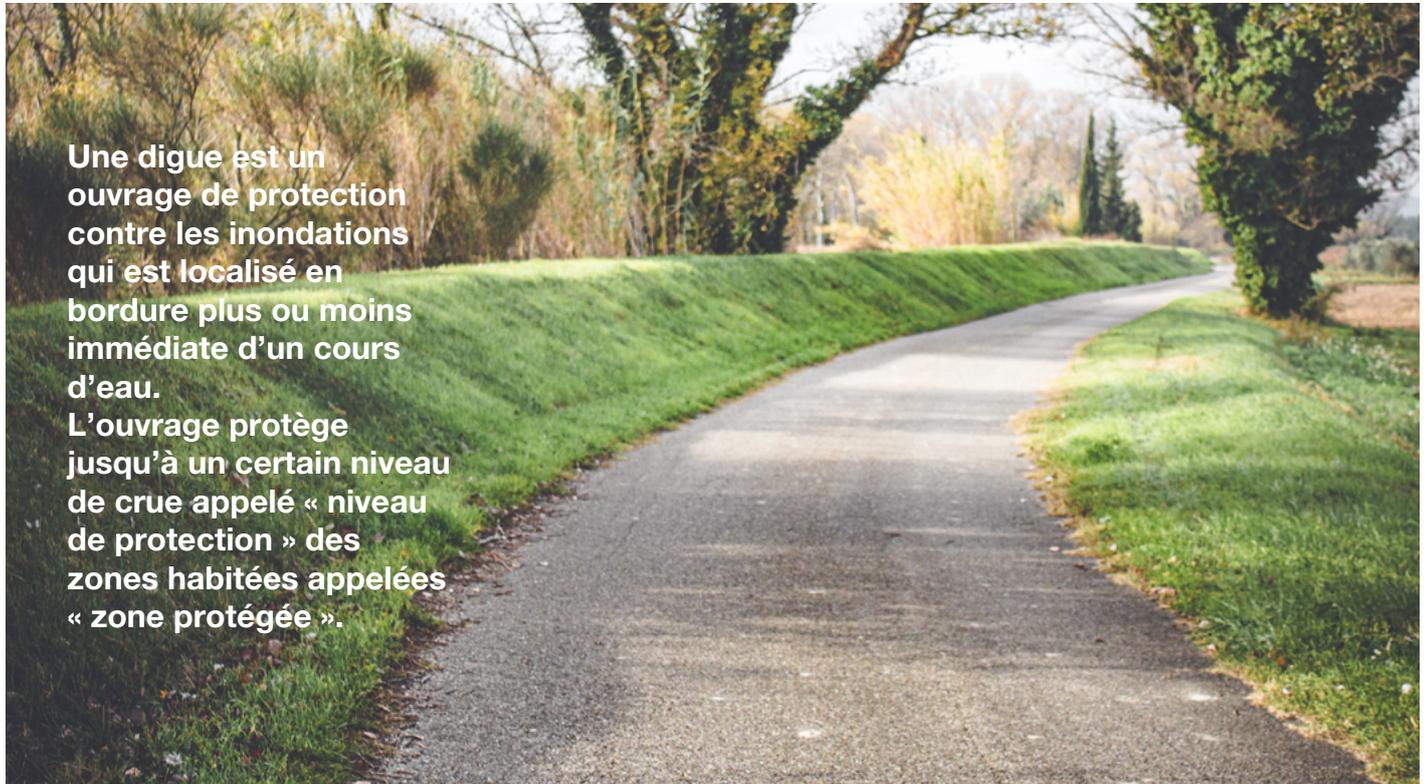
- La protection des fondations et du mur-digue à moins d'1 mètre à l'arrière de cette érosion de berge ;
- La mise en sécurité des personnes habitant en centre-ville de Bédarrides derrière la digue. En effet, l'érosion de berge se situe en plein cœur du village, où la concentration de population est la plus importante.

Ces travaux dit « d'urgence » sont ainsi réalisés en décembre 2021, dans l'attente des travaux définitifs, menés en septembre 2022.

SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE B

DE LA DÉFINITION À L'AUTORISATION DU SYSTÈME

Une digue est un ouvrage de protection contre les inondations qui est localisé en bordure plus ou moins immédiate d'un cours d'eau. L'ouvrage protège jusqu'à un certain niveau de crue appelé « niveau de protection » des zones habitées appelées « zone protégée ».



En septembre 2009, les services de l'Etat (DDT) ont réalisé et diffusé un recensement et classement des digues dans le département de Vaucluse. Sur le bassin de l'Ouvèze, de Violès à Bédarrides et rive droite et gauche du cours d'eau, plusieurs ouvrages ont été classés « digue de classe B ».

Faisant suite à la mise en œuvre de diverses réglementations (Loi MAPTAM, décret « digues ») et au déploiement de la gouvernance de la compétence « GEMAPI » sur le bassin de l'Ouvèze, la gestion des ouvrages classés entre sous la responsabilité du SMOP en juillet 2019.

L'ensemble des ouvrages doit être autorisé comme « système d'endiguement », actant leur rôle réel dans la protection des biens et des personnes et les limites de

la protection apportée. Le dossier devant règlementairement être déposé avant le 30 juin 2021.

En 2021, le SMOP engage une étude visant le dépôt d'un dossier d'autorisation du système d'endiguement de classe B, de Violès à Bédarrides en rives droite et gauche. Afin de répondre aux exigences règlementaires, cette étude complexe comprend entre autres :

- La modélisation hydraulique des ouvrages,
- La réalisation de visites techniques approfondies,
- La réalisation d'investigations géophysique et géotechnique,
- L'étude de dangers et la définition des niveaux de protection et zones protégées, la définition des moyens de surveillance et intervention.

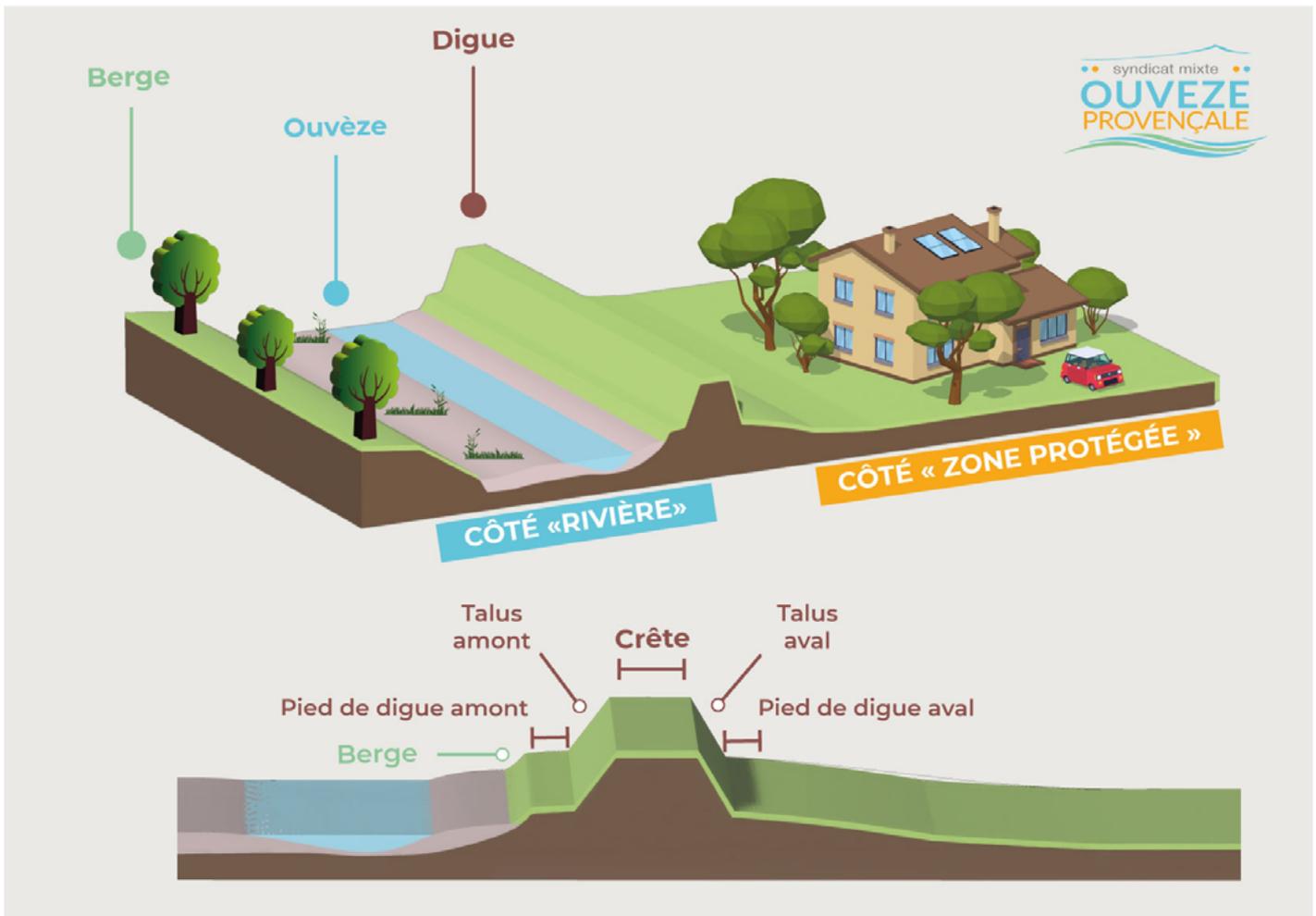
Afin de prétendre à l'autorisation du système, le SMOP doit acter une maîtrise foncière totale sur le linéaire de 33 km. Plus de 600 propriétés privées étant concernées, le SMOP a engagé 2 démarches parallèles :

- L'envoi d'une proposition de convention aux propriétaires identifiés sur les bases cadastrales
- L'engagement d'une démarche de constitution d'une servitude d'utilité publique sur l'ensemble du linéaire.

Fort de ces investigations, le SMOP a déposé un dossier préliminaire en juin 2021, complété et finalisé en juin 2022. Le dossier (technique et foncier) est actuellement en cours d'instruction règlementaire.

SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

LA DIGUE
N'EST PAS UNE BERGE !



CLÉMENCE MENDEZ

ingénieur hydraulique en charge
des systèmes d'endiguement

Arrivée en septembre 2019, Clémence a été recrutée pour piloter les différentes études d'autorisation des systèmes d'endiguement. Ses années passées en bureaux d'études apportent ainsi au Syndicat une expertise précieuse dans les domaines de l'hydraulique.

COMMUNIQUER POUR AGIR ENSEMBLE

Parce que le savoir-faire n'est rien sans le faire-savoir, le Syndicat a développé sur l'année 2021 des outils de communication afin d'être encore plus proche des habitants de la vallée.

Réunions publiques, site internet, Facebook, rencontres sur site, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale multiplie les manières de communiquer afin de mieux agir ensemble.

Parce que dans le domaine de l'eau, les compétences dévolues au SMOP ne sauraient être suffisantes pour endiguer tous les problèmes, il importe de sensibiliser et de concerter tous les acteurs qui font notre rivière.

Notre ambition commune et partagée : Tous acteurs, tous engagés et tous responsables en faveur de notre rivière.

Pour visionner la réunion publique
à Bédarrides





LE SMOP SE DIGITALISE

L'OUVÈZE PROVENÇALE EST EN LIGNE

Dans sa volonté de démocratiser et de rendre visible au plus grand nombre les actions portées par le Syndicat, le SMOP a investi internet en 2021 au moyen de deux outils complémentaires : un site internet et une page Facebook.

Mis en ligne le 15 octobre 2021, le site internet propose des articles de fonds et permet de suivre l'actualité du syndicat (mise à disposition des documents officiels).

En parallèle de la construction du site internet, le Syndicat a souhaité étendre sa présence sur le web en créant une page Facebook et une chaîne Youtube. L'objectif est de pouvoir augmenter la réactivité du syndicat en informant au mieux de l'actualité auprès d'un public élargi. Après quelques mois, le nombre d'abonnés à la page Facebook regroupe plus de 600 abonnés. Plus de 50 publications ont été postées (articles, photographies et vidéos) qui ont été visionnées par 16 779 personnes. Concernant la chaîne Youtube, elle a pour objectif de stocker les vidéos du Syndicat.

Retrouvez toute l'actualité du Syndicat sur internet : www.ouveze-provence.fr et sur notre page Facebook : @ouveze.provence



Pour en savoir plus

RENCONTRE

AVEC LES BÉDARRIDAIS

A la demande de la mairie de Bédarrides, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a participé le 16 juin 2021 à une réunion publique afin d'échanger autour d'un sujet sensible pour tous les bédarridais : les inondations.

En présence des représentants des syndicats voisins (EPAGE du Sud-Ouest du Mont-Ventoux et le Syndicat Mixte des Sorgues), un tour d'horizon des différents programmes de prévention des inondations a été dressé. Vous pourrez retrouver la vidéo de cette réunion sur le site Facebook de la commune de Bédarrides.



•• syndicat mixte ••
OUVEZE
PROVENÇALE



@ouveze-provence

300 AVENUE DES PRINCES D'ORANGE 84340 ENTRECHAUX

04.90.46.09.43 // accueil@ouveze-provence.fr